## CERTIFICAT DE DÉCÈS conforme à l'arrêté du 17 juillet 2017

**DÉPARTEMENT**: Charente-Maritime (17)

VOLET ADMINISTRATIF À remplir par le médecin ayant constaté le décès		
D. E. L. OFFICIER (1919)	en médecine, certifie que le décès de la personne désignée ci-dessous, est réel et consta	nt.
INFORMATIONS D'ÉTAT CIVIL	INFORMATIONS FUNÉRAIRES	
COMMUNE DE DÉCÈS : LA ROCHELLE	Obstacle médico-légal :  Même en ce cas, renseigner au mieux l'ensemble du certificat de décès.	oui X non
Code Postal : 17019	Obligation de mise en bière immédiate :  - Dans un cercueil hermétique :	oui X non
NOM: TEST		oui X non
NOM de jeune fille, le cas échéant : TEST	Obstacle aux soins de conservation :	oui X non
Prénoms: Test	Obstacle au don du corps à la science :	oui X non
Date de naissance :23/12/1980	Recherche de la cause du décès demandée (ou demande en cours) par prélèvement, examen, autopsie médicale :  Si transport de corps nécessaire, délai de :	oui X non
35000 RENNES		oui X non
RÉSERVÉ À LA MAIRIE  N° d'acte  N° d'ordre du décès  ER20190860001	SIGNATURE À LA ROCHELLE ,le 27/0 Cachet obligatoire du médecin automatiquement renseigné par l'application CertDe Dr Eloise CERCUEIL (10101112653) HOPITAL SAINT-LOUIS - LA ROCHELLE (170000087)	

## Cachet électronique visible

Ce cachet électronique visible (CEV) est un dispositif qui garantit l'origine et l'intégrité de l'ensemble des données du volet administratif du certificat de décès.

Pour vérifier la conformité des données inscrites sur le présent document, vous pouvez utiliser votre smartphone (Android ou iOS) et suivre la procédure suivante :

Télécharger gratuitement l'application « 2DDocReader »

Flasher le code : L'application vous répond que le CEV « 2D-DOC » est correct et valide

Vérifier que les informations affichées en clair sur votre smartphone correspondent bien à celles qui figurent sur le document.



2D-DOC

## Transmission du volet administratif

Ce volet administratif est établi conformément au décret n° 2017-602 du 21 avril 2017 en 4 exemplaires lorsqu'il est au format papier (imprimé depuis l'application de dématérialisation des certificats de décès) et 1 exemplaire original unique lorsque transmis de manière électronique.

En cas d'impression du volet administratif, les 4 exemplaires sont destinés : à la mairie du lieu de décès (1 exemplaire), à la régie, à l'entreprise ou à l'association, habilitée dans les conditions définies à l'article L.2223-23 du code général des collectivités territoriales, chargée de pourvoir aux funérailles (1 exemplaire), et en cas de transport du corps, à la mairie du lieu de dépôt du corps (1 exemplaire) et au gestionnaire de la chambre funéraire (1 exemplaire).

En cas de transmission électronique, le volet administratif est transmis automatiquement à la mairie du lieu de décès et mis à disposition de la régie, de l'entreprise ou à l'association en charge des funérailles ainsi qu'au gestionnaire de la chambre funéraire.

Le volet administratif imprimé ou transmis électroniquement depuis l'application de dématérialisation des certificats de décès comporte un « cachet électronique visible » qui, associé à l'authentification du médecin ayant validé le certificat de décès, remplace la signature manuscrite.

Les données au voiet médical ont été automatiquement transmi	ises à l'Institut National de la Sante et de la Recherche Medicale

Cette transmission a été effectuée le : 27/03/2019 à 16h 21 mn

Le code dépôt valant accusé de réception est : 5100-1370-5010-3863

La mairie du lieu de décès n'a rien à transmettre à l'Agence Régionale de Santé.

Il est possible de vérifier le code de dépôt imprimé sur ce volet en accédant via Internet au site http://www.certdc.inserm.fr/VerificationCodeDepot